

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation départementale de la Charente-Maritime

Pôle Santé Publique et Santé Environnementale
Service Santé Environnement**CONTROLE SANITAIRE DES
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux d'alimentation humaine de :

Unité de Gestion : A.I. VALS DE SAINTONGE

Prélèvement	00143016	Commune	VENERAND
Unité de gestion	0198 - A.I. VALS DE SAINTONGE	Prélevé le	vendredi 22 mars 2024 à 08h59
Installation	UDI 000256 - R. D'ECOYEUX-VENERAND	par	K. MESNARD
Point de surveillance	0000000772 CENTRE BOURG	Motif	Contrôle sanitaire
Localisation exacte	Robinet annexe grande section CP école	Type d'eau	Eau distribuée désinfectée

Mesures de terrain	Résultats	Limites	Références	Observations
Température de l'air	11,4 °C			
Température de l'eau	16,0 °C		25	
pH	7,0 unité pH		de 6,5 à 9	
Chlore libre	0,40 mg(Cl ₂)/L			
Chlore total	0,45 mg(Cl ₂)/L			

Type de l'analyse : D1 Analyse effectuée par : QUALYSE - SITE DE LA ROCHELLE (17) 1701
Code SISE de l'analyse : 00142965 Référence laboratoire : 24032102606101

Analyses laboratoire	Résultats	Limites	Références	Observations
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES				
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 UFC/mL			
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	17 UFC/mL			
Bactéries coliformes	<1 UFC/(100mL)		0	
Entérocoques	<1 UFC/(100mL)	0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1 UFC/(100mL)	0		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES				
Odeur (qualitatif)	0 SANS OBJET			
Saveur (qualitatif)	0 SANS OBJET			
Turbidité néphélométrique	0,44 NFU		2	
Couleur (qualitatif)	0 SANS OBJET			
Aspect (qualitatif)	0 SANS OBJET			
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE				
pH	7,3 unité pH		de 6,5 à 9	
MINERALISATION				
Conductivité à 25°C	670 µS/cm		de 200 à 1100	
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES				
Ammonium (en NH ₄)	<0,01 mg/L		0,1	
Nitrates (en NO ₃)	7,9 mg/L	50		

CONCLUSION SANITAIRE (Prélèvement N° : 00143016)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

La Rochelle, le 28 mars 2024

Le Directeur de la délégation départementale

Laurent FLAMENT